

**MARDI 24 MAI 2016**

**à 19H00**

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 24 mai 2016 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mmes ASSFELD-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mme VIOT, M. VERGEOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme ERDEM, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mme DEMIRBAS, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme ALLOUCHI-GHAZZALE à Mme LALEVEE

Le quorum étant atteint.

Mme Ezaroil est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

-----  
M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Mes cher-e-s collègues,

Avant d'ouvrir notre conseil municipal, je souhaiterais revenir sur le rendu très instructif de l'étude réalisée par la CCI sur la situation locale du commerce, à la fois à l'échelle du Pays Terres de Lorraine, du Toulinois et de la ville de Toul.

La soirée organisée en avril, qui a malheureusement attiré peu de commerçants, a permis de dresser un état des lieux objectif dont je souhaite souligner ce soir les principaux enseignements. Contrairement à ce qui peut être parfois sous-entendu, le commerce Toulinois n'est pas dans une situation catastrophique.

Il bénéficie au contraire d'un contexte dynamique, avec un potentiel de consommation en croissance. En effet, la tendance est plutôt au retour à une consommation de proximité et au délaissement des grandes zones périphériques propices aux embouteillages. Les achats réalisés sur place ont ainsi augmenté de 8% ces 7 dernières années. En outre, les Meusiens sont nombreux à consommer sur notre bassin de vie. Ce dynamisme permet de réaliser à Toul un chiffre d'affaires estimé à 106 millions d'€ en 2015, et porté à 227 millions d'€ en incluant Ecrouves et Dommartin.

La vacance commerciale toulinoise se situe quant à elle exactement au niveau de la moyenne nationale, à savoir 9,3%. Ce n'est pas catastrophique, mais pas satisfaisant pour autant.

C'est en ce sens que des pistes ont été abordées avec la CCI pour apporter une nouvelle dynamique au commerce de proximité à Toul. Parmi elles, la nécessité d'engager un travail de longue haleine en concertation avec les propriétaires immobiliers, pour tenter de dégager des surfaces commerciales plus grandes, puisque le paysage des cellules commerciales de notre ville, dans la grande majorité de petite taille, constitue notre point faible.

C'est une démarche de long cours qui nécessitera beaucoup de dialogue avant d'arriver à des résultats concrets, mais nous souhaitons que notre collectivité joue un rôle facilitateur dans la recherche de pistes durables de développement.

C'est en ce sens que nous nous sommes également engagés dans le projet de création d'une halle de type marché couvert, qui répond pleinement à nos objectifs de dynamisation du centre-

ville. J'ai le plaisir de vous annoncer ce soir que ce projet avance à bon rythme. Il s'agit en effet d'un des dossiers que je vous proposerai de présenter à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement Local. Une délibération est en cours de préparation et sera présentée à votre validation au conseil de juin. C'est une belle avancée pour notre paysage économique. Néanmoins, ce type de demande de subventions nécessite l'accord intercommunal, je vous informe qu'il sera d'abord présenté en conseil communautaire, programmé quelques jours avant notre conseil municipal du 28 juin. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension pour ne pas nous tenir rigueur de cette situation liée uniquement à une contrainte d'agenda.

Pour revenir aux conclusions des professionnels de la CCI, une dernière piste de travail a été évoquée. J'ai souvent l'occasion de la rappeler : la promotion de notre territoire en toute occasion est vitale et elle nécessite l'investissement de l'ensemble des acteurs.

Sur ce point, je me réjouis de la réflexion engagée avec la nouvelle équipe de l'association des commerçants, aujourd'hui devenue CAT'S pour Commerçants et Artisans Tulois Sympathiques. J'ai pu constater avec plaisir leur envie de travailler main dans la main avec la Ville pour développer de nouvelles actions et participer à celles que nous organisons, afin que les commerçants bénéficient concrètement des retombées économiques des événements municipaux. Et la belle saison n'en manquera pas !

Ce week-end, nous inaugurerons le Street Park Marie et Mathias, première infrastructure de ce genre en France, remarquablement réalisé par les agents de nos services techniques. Au programme de ce rendez-vous à envergure régionale, des démonstrations de BMX et de graffiti, du Hip-hop et une ambiance festive et conviviale en présence d'artistes et de champions de très haut niveau.

Le week-end suivant, nous ferons honneur à la nature en ville avec les Rendez-Vous aux Jardins. A cette occasion, nous inaugurerons l'extension de la roseraie André Legrand, là encore réalisée en régie par des agents dont le savoir-faire n'est plus à démontrer. Le 5 juin sera également consacré au baptême de la rose Toul, qui constituera une façon originale de promouvoir notre ville-jardin. De nombreuses animations seront proposées toute la journée.

Le week-end suivant sera chargé lui aussi avec l'inauguration le samedi 11 juin de l'Imaginarium, nouvelle exposition du Moulin Crew, sur le site de l'ilot Keller. Le dimanche 12 juin sera quant à lui consacré à l'inauguration du Grand Orgue rénové de la Cathédrale. Olivier Latry, organiste de Notre Dame de Paris, nous fera l'honneur du concert inaugural.

Cette grande fête, à la hauteur de la qualité de l'instrument, se poursuivra jusqu'au week-end du 18 et 19 juin avec des visites de l'orgue et d'autres concerts.

Le marathon événementiel de ce printemps finira en beauté avec l'accueil de « La Lorraine Est Formidable » les 25 et 26 juin qui drainera, nous l'espérons, entre 20 et 30 000 visiteurs autour de l'Hôtel de Ville à la découverte de ce qui fait la fierté du patrimoine touristique et gastronomique lorrain. Le soir du 25, nous profiterons de cette ambiance pour lancer la 2<sup>ème</sup> édition de Cathédrale de Lumière, avec une version renouvelée du spectacle de mapping.

Ces événements, tous gratuits à l'exception de quelques concerts du festival Bach, démontrent notre volonté municipale de favoriser l'accès à la découverte pour tous, de créer des occasions de vivre ensemble, de rendre les Tulois encore plus fiers de leur ville et de faire venir à Toul un nombre grandissant de visiteurs en leur donnant l'envie de revenir.

Il s'agit d'un fort investissement municipal au profit de l'attractivité du territoire, sans compter les nouveautés qui animeront la ville durant tout l'été.

Je vous invite à débiter nos travaux. »

---

Mme BRETENOUX présente la délibération suivante :

**1) POLITIQUE DE LA VILLE : CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) SUR LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE TOUL – AUTORISATION DE SIGNER.**

La loi de finances 2015 a permis la reconduction de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) à hauteur de 30 %, avec application dès janvier 2016, à l'ensemble du patrimoine social situé dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la durée

des contrats de ville (2015-2020). Cette mesure fiscale doit permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants de la nouvelle géographie prioritaire.

La ville de Toul est éligible à ce dispositif en raison de l'existence sur son territoire d'un quartier identifié « QPV » (Quartier Politique de la Ville). En date du 8 juillet 2015, la commune a signé un Contrat de ville avec les partenaires institutionnels prévus par le législateur, notamment Toul Habitat, la Communauté de Communes du Toulois et l'Etat.

Pour permettre au bailleur (Toul Habitat) de bénéficier de cet abattement, une convention devant être annexée au contrat de ville, doit être signée entre la ville de Toul et les parties prenantes.

Au vu de ces éléments, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 17 mai 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention, à intervenir, d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B. du quartier prioritaire de la politique de la ville de Toul, ainsi que tous avenants ou tous documents afférents.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

## **2) FINANCES : CREANCES ETEINTES.**

La Trésorerie de Toul-Collectivités a fait parvenir à la Ville une copie du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales annonçant le jugement du Tribunal de Commerce de Nancy en date du 16 juin 2015 concernant la clôture d'une entreprise pour insuffisance d'actif.

Pour ce qui concerne la Ville de Toul, il s'agit de la Taxe sur La Publicité Extérieure d'un montant de 302 €.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'émission d'un mandat de 302 € qui sera imputé à l'article 6542 du budget principal.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## **3) URBANISME : CENTRE MEDIEVAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CENTRE-BOURG » AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN.**

Par convention cadre et avenants, la Communauté de Communes du Toulois et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) ont défini une stratégie foncière et d'identification de périmètres à enjeux à l'échelle du territoire intercommunal. L'objectif de cette analyse permet ainsi aux communes membres de pouvoir bénéficier d'une intervention EPFL plus intéressante et financièrement plus attractive que dans le cadre des conventions signées entre l'établissement public et une commune.

A cet effet, la Ville de Toul a défini 7 secteurs à enjeux sur l'ensemble de son ban communal et notamment son centre ancien en vue de traiter durablement les problématiques urbaines et d'habitat de ce secteur médiéval et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

La mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie (cf : note descriptive en annexe 1 à la présente délibération) au cours des 20 dernières années s'est révélée efficace pour ce secteur, toutefois des fragilités urbaines et sociales subsistent.

A travers son programme pluriannuel d'intervention 2015-2019, l'EPFL propose un accompagnement aux collectivités via la réalisation d'une étude « centre-bourg ». Cette phase constitue un préalable essentiel pour envisager concrètement dès le printemps 2017 les modalités d'intervention de la Ville de Toul avec l'appui technique et financier de l'EPFL et la mise en œuvre de mesures et programmes d'actions de requalification du centre ancien (portage foncier, travaux de curage, ...).

L'étude centre-bourg s'inscrira dans un processus d'analyse et de programmation et aura pour objectif de préciser les points suivants :

- La définition d'un référentiel foncier sur une partie du périmètre de l'OPAH-RU ;
- La mise en place d'un outil d'étude habitat sur un îlot de l'OPAH-RU et d'un outil d'étude commerce sur la Place Croix de Füe ;
- La définition d'un schéma de mobilité sur le centre historique avec son volet foncier ;
- L'établissement d'une feuille de route opérationnelle.

Cette phase d'étude est évaluée à 100 000 € TTC et financée à hauteur de 80 % par EPFL au titre de sa politique des centres bourgs. La Ville de Toul et la Communauté de Communes du Toulais prendront en charge à parts égales le montant résiduel de 20 %.

M. HARMAND ajoute qu'il sera proposé au mois de juin une délibération dans le cadre des demandes de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Le fameux milliard que l'Etat met sur la table pour les collectivités locales. La halle couverte peut prétendre à ce type de subvention. Nous proposerons aussi une autre demande de subvention au mois de juin prochain, qui là aussi passera en Conseil communautaire avant de passer en Conseil municipal de Toul, sur la requalification du centre historique notamment l'îlot Michâtel, Chapuis, Laffayette concernant la dissimulation des réseaux électrique, la requalification de l'éclairage public. C'est une enveloppe de 1 130 000 €, dans le cadre de ce fonds de soutien. Si nous ne sommes pas soutenus dans ce projet, il sera reporté dans le temps. Ce type de subvention oscille entre 40 et 60 % selon les projets. Cela viendra compléter ce que nous entreprenons avec l'EPFL sur l'étude de ce « centre-bourg ».

M. MATTEUDI indique avoir reproché à plusieurs reprises de ne rien voir arriver au niveau du centre-ville historique. Je me réjouis de cette initiative de l'EPFL même si elle est soutenue aussi par la Ville. Pour moi, c'est le 4<sup>ème</sup> point qui me semble assez intéressant car il y aura véritablement à l'issue de cette étude, une feuille de route opérationnelle donc un calendrier prévisionnel. J'espère que ce sera enfin le vrai départ pour la rénovation de notre centre-ville historique. Vous avez parlé d'autres villes, lesquelles sont concernées par cette initiative de l'EPFL ?

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que les autres villes concernées sont Commercy, Lunéville ou encore Thionville. C'est vraiment sur toute la région. Vous connaissez le système, EPFL a une réserve financière conséquente, l'Etat lui a fait comprendre qu'il vaudrait mieux qu'elle soit utilisée sur son territoire plutôt qu'elle serve à d'autres territoires. D'où l'idée qui a émergé en Conseil d'Administration, où je suis Vice-président, de mener ces opérations sur les centres-bourgs. Si nous, nous sommes en retard, et bien je vous prie de croire que nous sommes en avance sur d'autres villes. Ces dossiers sont malgré tout très complexes car nous ne savons pas par quel bout les prendre. Concernant les subventions, nous passons toujours à travers les mailles des filets. Là avec cette étude, qui n'est pas une énième étude, nous sommes sur de l'opérationnel. C'est une étude coûteuse (100 000 €) mais prise en charge à 80 % par l'EPFL. On fait partie des premiers à avoir répondu.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », réunie le mardi 17 mai 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la signature de la convention susvisée avec l'EPFL et la Communauté de Communes du Toulais ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de la mission soit 10 000 € TTC, les 10 000 € résiduels étant pris en charge par la Communauté de Communes du Toulais ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes et à engager toutes les démarches nécessaires.

M. HEYOB présente les deux délibérations suivantes :

**4) AFFAIRES FONCIERES : CONSTITUTION DE SERVITUDES – PARCELLE CADASTREE AR 382, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD**

La SCI des Grenouilles, représentée par M. NICOLAS Christophe, a récemment déposé un permis de construire sur la parcelle AR 382. Le projet vise à réhabiliter le bâtiment existant et à y implanter un commerce de fleurs. Ce projet s'inscrit pleinement dans une logique de soutien au développement de l'activité commerciale mais également de redynamisation de cet axe structurant situé en entrée de ville.

Toutefois, l'emprise sur laquelle est envisagé le projet est grevée d'un Emplacement Réservé n°24 inscrit au Plan Local d'Urbanisme, en vue de l'entretien et la réalisation d'aménagements de confortement des bâtiments de la casemate (contreforts).

Afin de garantir les objectifs de cet Emplacement Réservé n°24 sans toutefois hypothéquer le projet envisagé, le porteur de projet a accepté la constitution de deux servitudes au profit de la Ville de Toul, qu'il a d'ores et déjà intégrées dans son plan de composition interne :

- Une servitude relative à l'accès aux casemates Gouvion Saint-Cyr matérialisé par un portail situé au fond de la parcelle susvisée ;
- Une servitude de tour d'échelle le long du mur de contrefort des remparts afin de permettre son entretien par la Ville.

M. MATTEUDI demande ce qu'il en est du projet en face de la boulangerie.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que nous n'avons plus de son et d'image. L'investisseur a ouvert une boulangerie ailleurs et les banques ne le suivent pas sur les deux projets. Cela nous a permis des études (bâtiment, sanitaire, sol) qui serviront pour l'avenir.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la constitution des deux servitudes sur la parcelle AR 382 ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître BRUNO, Notaire à Toul, sachant que tous les frais résultant de cette opération incomberont à l'acquéreur ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la constitution de ces servitudes.

**5) VOIRIE : CONVENTION DE PRESTATION DE VIABILITE HIVERNALE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS.**

Conformément à la convention de gestion du Pôle Industriel TOUL EUROPE, établie entre la ville de TOUL et la Communauté de communes du Toulais et validée en Conseil municipal le 06 décembre 2007, la compétence de gestion des zones industrielles de TOUL est assumée par les services communautaires.

La Communauté de Communes du Toulais sollicite la Ville, afin de réaliser, pour son compte, les prestations de viabilité hivernale sur le pôle industriel TOUL EUROPE.

Cette convention doit permettre de fixer les conditions et modalités de déneigement, de salage du pôle industriel et de remboursement des frais à la commune, jusqu'au 14 mars 2019.

Cette prestation technique serait effectuée par les services de la Ville moyennant facturation décomposée comme suit :

- Frais fixes : 5 120 € TTC pour les périodes à courir du 10 novembre 2016 au 09 mars 2017, du 16 novembre 2017 au 15 mars 2018 et du 15 novembre 2018 au 14 mars 2019 ;
- Prix d'intervention calculé en fonction de la longueur de voirie des zones industrielles : 849 € TTC par intervention (y compris fourniture de sel), quelles que soient les conditions météorologiques.

Une facturation globale sera transmise fin mars 2017, fin mars 2018, fin mars 2019 à la Communauté de Communes du Toulais.

La Ville de TOUL s'engage à :

- Déneiger et saler les 7,952 km de voiries du pôle industriel à chaque déclenchement d'astreinte lors de mauvaises conditions météorologiques, dans le cadre de son planning et des circuits établis par le plan de viabilité hivernale ;
- Utiliser la quantité de sel nécessaire afin de rendre les zones industrielles praticables.

La prestation réalisée par les services municipaux n'engage toutefois pas la responsabilité de la commune quant à la structure et l'état des voiries sur lesquelles elle intervient. En effet, cette mission ne vaut pas transfert de responsabilité de la gestion de voirie, s'agissant d'une exécution de service technique.

En outre la mise en œuvre des interventions sera réalisée selon le plan hivernal communal, qui sera complété pour intégrer ces prestations supplémentaires, et ressort de la compétence de gestion exclusive des services communaux sans autre intervention externe.

Aussi, la planification de déneigement et de salage de ces surfaces planes sera réalisée selon le circuit de hiérarchisation habituel qui dépend uniquement des horaires de précipitations et de la durée des parcours en fonction des conditions météorologiques, à l'exclusion de toute autre contrainte horaire.

La convention prendra effet à compter du 10 novembre 2016 jusqu'au 09 Mars 2017, du 16 novembre 2017 au 15 mars 2018 et du 15 novembre 2018 au 14 mars 2019, et pourra être renouvelée annuellement par décision expresse des deux parties.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'établissement de la convention entre la Ville de TOUL et la CCT, jointe en annexe ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer et avenants tous actes à intervenir sur ce dossier.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## **6) TRAVAUX : ESPACE DEDON.**

Dans le cadre de la création de la Salle de l'Arsenal, la Ville s'est engagée dans la réhabilitation du « bâtiment B 52 » aujourd'hui devenu l'espace Dedon. Ces locaux, jadis militaires, situés au cœur de ce nouvel espace culturel ont une surface de 10 000 m<sup>2</sup> et sont composés de 9 travées couvertes, dont les dimensions idéales se prêtent à de multiples usages.

Ce grand ensemble bâti a aujourd'hui plusieurs fonctionnalités, accueillant des services municipaux de la Ville et depuis peu, plusieurs associations. De même, deux travées offrent un espace de stationnement relais à la salle de l'Arsenal qui peuvent en outre accueillir diverses manifestations.

Son emplacement central, à la croisée de la Ville haute et du centre-ville et son fort potentiel au cœur d'un quartier en plein développement font de l'espace Dedon un lieu idéal pour la vie associative.

A ce titre la Ville, comptant poursuivre ses aménagements et mettre à profit les nombreuses potentialités du site, mène une réflexion pour y créer, à terme, de nouveaux espaces associatifs et culturels.

Deux projets émergent qui consistent tout d'abord à poursuivre l'aménagement de la travée n°2 pour l'accueil d'associations sportives et ensuite à créer, au sein de la travée n°4, un espace artistique pluridisciplinaire.

a. Travée n°2 : aménagements de locaux associatifs.

La travée n°2 a fait l'objet en 2013 d'une première tranche d'aménagement d'un espace associatif d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, destiné à l'Amicale Laïque Toul Cyclotourisme et comprenant également des locaux pouvant être mutualisés avec d'autres associations.

Le présent projet vise l'aménagement de la seconde partie de cette travée pour l'accueil de deux associations sportives locales dont les conditions d'accueil actuelles sont problématiques : le Billard Club Toulinois et le Cercle d'Escrime de Toul

Le coût prévisionnel de cette opération (travaux entreprise, régie, CSPS, CT) conduite sous maîtrise d'œuvre interne, est estimé à 273 700 € HT.

Afin d'assurer la faisabilité financière d'un tel projet, la Ville entend mobiliser, dès maintenant, ses partenaires institutionnels.

Dans ce cadre, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise l'opération de travaux précitée ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers (Etat au titre du fonds de soutien, de la Dotation Politique de la Ville, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux..., Conseil Départemental, Conseil Régional, Europe au titre du Feder, du programme Leader) et toute autre forme de partenariat financier public ou privé.

M. GAUVIN s'abstenant.

b. Travée n°4 : création d'un espace artistique pluridisciplinaire.

La Ville souhaite créer, au sein de la travée n°4, un pôle de création artistique pluridisciplinaire sur plus de 1 100 m<sup>2</sup> réunissant, en un seul et même lieu, plusieurs associations très dynamiques sur le territoire qui œuvrent dans des disciplines très variées comme le graffiti, la vidéo, la peinture, la photo, la récupération et la transformation d'objets, ...

A l'intérêt pour les associations concernées d'occuper des locaux adaptés à leurs activités s'ajoutent toutes les perspectives de synergies que la proximité entre elles pourra favoriser dans un esprit de partage, d'entraide et de créativité artistique.

Dotée d'un espace d'exposition, la travée constituera en outre un nouveau lieu de vie culturelle à l'échelle intercommunale.

Le coût prévisionnel de cette opération (travaux entreprise, régie, CSPS, CT) conduite sous maîtrise d'œuvre interne, est estimé à 380 000 € HT étant précisé que ce projet comporte en outre la réfection de la couverture de la travée précitée.

Afin d'assurer la faisabilité financière d'un tel projet, la Ville entend mobiliser, dès maintenant, ses partenaires institutionnels.

M. MATTEUDI indique avoir essayé de retrouver dans le budget ces lignes. Est-ce que cela a été prévu au budget ?

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que cela ne figure sur le budget 2016 mais figurera sur le budget 2017. Mais c'est maintenant que les subventions pour le Fonds de Soutien de l'Etat doivent être demandées, les dossiers devant être déposés pour fin juin. Pour ce qui est de la DETR, DDU, cela viendra après.

M. MATTEUDI ajoute donc que ce ne sera pas un projet pour cette année. Et si nous n'obtenons pas ces subventions, est-ce que le projet sera maintenu ?

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que cette année c'est la demande de subventions. Si nous obtenons la subvention du Fonds de Soutien de l'Etat, nous lancerons le reste de l'ensemble des subventions et nous l'inscrirons au budget 2017.

Si nous n'obtenons pas ces subventions, il faudra voir lors du montage du budget, mais nous serons certainement obligés de phaser et de lisser dans le temps.

Je ne suis pas catastrophé car si cela n'est pas éligible dans le cadre du Fonds de Soutien de l'Etat, c'est éligible dans le cadre de l'ex DDU. Chose que l'on a eu à 80% pour le Street Park et d'autres opérations sur la collectivité. Si là nous n'avons que 50% sur ces projets, nous demanderons tout de même de l'ancienne DDU pour atteindre les 80% de subventions.

Je suis assez confiant pour la simple et bonne raison que la Ville de Toul est quasiment la seule à déposer des dossiers dans le cadre du Fonds de soutien de Meurthe & Moselle. C'est un bon projet. Cela fait plus d'un an et demi que nous travaillons ces dossiers et c'est l'occasion de les sortir vu l'opportunité que l'on a dans le cadre des subventions.

M. VIGNERON indique que l'on parle d'un nouveau lieu de vie culturelle à échelle intercommunale, et donc est-ce que la CCT ne pourrait-elle pas participer financièrement et non pas les seuls Toulous ?

M. HARMAND répond à M. VIGNERON que cela ne fait pas partie de ses compétences. La CCT ne peut aller que sur ses compétences propres, qui sont assez restreintes. Ce seront des associations locales qui utiliseront ces espaces.

Dans ce cadre, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise l'opération de travaux précitée ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers (Etat au titre du fonds de soutien, de la Dotation Politique de la Ville, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux..., Conseil Départemental, Conseil Régional, Europe au titre du Feder, du programme Leader) et toute autre forme de partenariat financier public ou privé.

M. GAUVIN s'abstenant.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

## **7) TRAVAUX : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – ACCUEIL MOVIA A LA GARE ROUTIERE.**

Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) au titre de l'année 2016, la Ville prévoit notamment la mise en accessibilité du point d'accueil Movia sis 17 cours Poincaré, à la gare routière. La Commune est en effet propriétaire de ce local d'une surface de 42m<sup>2</sup> et à ce titre, réalisera les travaux de mise en accessibilité de la porte d'entrée pour un montant prévisionnel de 4 000 € TTC.

Une telle opération de mise en accessibilité, dès lors qu'elle est inscrite à l'AD'AP de la Collectivité, est susceptible d'être financée au travers de la première enveloppe du fonds de soutien à l'investissement public local, dispositif d'Etat mis en place pour l'année 2016.

M. BAUER demande si pour tous les bâtiments que la Ville loue, les travaux d'accessibilité sont pris en charge par la Ville.

M. HARMAND répond que nous sommes propriétaires donc nous devons prendre à notre charge les travaux d'accessibilité. Mais qu'il est bien entendu impossible de rendre tous les bâtiments de la Ville accessibles. Par exemple, nous rendrons accessibles une école en ville haute et une en ville basse, mais il n'est pas certain que l'on puisse rendre toutes les écoles accessibles.

Aussi pour permettre à la commune d'obtenir ce financement et le cas échéant de solliciter d'autres partenaires financiers, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise l'opération de travaux précitée ;

- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers (Etat au titre du fonds de soutien et tout autre dispositif, Conseil Départemental, Conseil Régional...).

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

## 8) DEVELOPPEMENT CULTUREL : FESTIVAL BACH – TARIFS.

Au titre de la régie des manifestations de la ville de Toul, et après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 17 mai 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs applicables aux concerts classiques proposés par la Ville, dans le cadre du Festival Bach 2016, comme énoncés ci-dessous.

- Vendredi 17 juin 2016  
20h30 Cathédrale St Etienne  
**Concertos pour orgue et orchestre Bach et Haendel, Hommage à Michel Chapuis**  
Par l'Orchestre du Marais, orgue et direction P. Vigneron  
Il est proposé un tarif plein à 15 €, un tarif réduit à 10 €

- Dimanche 3 juillet 2016  
16h00 Collégiale St Gengoult  
**L'Art de la Fugue BWV 1080**  
Par Hugues Leclere, piano  
Il est proposé un tarif plein à 10 €, un tarif réduit à 8 €

- Dimanche 4 septembre 2016  
16h00 Collégiale St Gengoult  
**Les plus belles Arias des passions et des cantates**  
Par Anne-Julie Kherello, soprano  
Il est proposé un tarif plein à 10 €, un tarif réduit à 8 €

- Dimanche 18 septembre 2016  
16h00 Cathédrale St Etienne  
**L'Orgelbuchlein**  
Par le chœur variation de Strasbourg, sous la direction de Damien Simon  
Il est proposé un tarif plein à 10 €, un tarif réduit à 8 €

Il est proposé d'établir également des Pass, avec une formule tarifaire avantageuse, pour l'ensemble de ces quatre concerts :

- Pass Solo au tarif de 30 € l'unité ;
- Pass Duo au tarif de 50 € l'unité.

Tous les tarifs proposés ci-dessus sont des tarifs TTC.

Le tarif réduit concerne les jeunes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les groupes constitués de 15 personnes et plus.

M. MANGEOT souhaite soulever un petit point de vigilance. Sauf erreur de notre part dans les éditions précédentes du Festival BACH, c'était 1 concert payant et le reste gratuit. On retrouve grosso modo cette proportion là puisqu'il y a un peu plus de concerts cette année mais tout de même on passe de 1 concert payant à 4. Effectivement la part des concerts payants reste résiduelle par rapport à la totalité des concerts. Nous ne nous opposerons pas bien évidemment, mais simplement une remarque partagée dans l'ensemble de l'assemblée municipale, le succès du Festival BACH tient en grande partie au fait que les concerts soient gratuits, donc permettent une démocratisation de ce qui pourrait paraître au premier coup d'œil quelque chose d'assez spécifique. Nous serons donc vigilants pour que cette proportion de concerts payants par rapport aux concerts gratuits reste celle que l'on a connue jusqu'à présent.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que rares sont les festivals entièrement gratuits. On peut prendre par exemple les Festivals de la région où tous les concerts sont payants. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes proportions, nous sommes dans les 30 à 45 € le concert. Là c'est un pass à 30 € pour la totalité du Festival. Cela reste minime. Nous sommes arrivés à la 7<sup>ème</sup> année et il y a un public qui ne se déplace pas quand les concerts sont gratuits. Ils ont l'impression que ce n'est pas qualitatif. Ce qui n'est absolument pas le cas. Mais à partir du moment où un concert est gratuit c'est un concert de province.

Le pass permettra aussi de rencontrer les artistes à la fin des représentations.

Mme ANDRE demande pourquoi ils ne sont pas tous à 8 € ?

M. HARMAND répond que le 1<sup>er</sup> concert affiché à 15 € est un grand concert. C'est type de ce que nous avons eu avec les 4 saisons de Vivaldi. Les autres ce sont des concerts avec Orgue et autres instruments. Tous les concerts « Orgue seul » sont gratuits.

M. MANGEOT indique que si l'on regarde ce qu'il se fait chez nos voisins et notamment le Festival Polyphonie de Nancy chaque été, qui a choisi aussi d'être quasiment sur du gratuit, c'est la voie à privilégier.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que nous sommes dans cet état d'esprit là mais il ne faut pas non plus que tout soit gratuit. Et comme vous l'avez souligné, nous passons à un nombre nettement supérieur de concert cette année. Il était normal qu'il y ait quelques concerts payants dans des proportions vraiment faibles.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**9) DEVELOPPEMENT CULTUREL : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES DECOUVERTES CULTURELLES POUR DES MANIFESTATIONS A CARACTERE EXCEPTIONNEL – FIXATION DE TARIFS FORFAITAIRES.**

Afin de répondre à une forte demande de mise à disposition d'accompagnateurs de groupes pour la découverte des sites culturels locaux, la Ville de Toul avait proposé en Conseil municipal du 29 septembre 2004, une tarification applicable aux groupes jusqu'à 40 personnes, pour une demi-journée et pour une journée de visites.

Cette tarification, non utilisée depuis quelques années, ne convient plus à la situation actuelle et à l'offre permanente de la Maison du Tourisme.

Dans l'hypothèse de sollicitation à caractère exceptionnel, par des groupes, de pouvoir accéder à ce type d'accueil, et afin de ne pas concurrencer la Maison du Tourisme, il pourrait être proposé un tarif identique de 60 € TTC par groupe (jusqu'à 40 personnes) et par heure, accompagné par un agent saisonnier de la Ville.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce tarif.

M. HOWALD présente les deux délibérations suivantes :

**10) DEVELOPPEMENT CULTUREL : LOCATION DE BIENS MEUBLES – TARIFS.**

La Ville de Toul dispose d'un parc de matériel utilisé pour ses propres manifestations, mais également en prêt aux Associations et Sociétés commerciales.

Ces matériels ayant une durée de vie restreinte et devant être renouvelés régulièrement, il pourrait être proposé une location payante vis-à-vis des Sociétés commerciales et des associations extérieures à la commune de Toul qui en font la demande.

Un tarif préférentiel et/ou exonéré peut être étudié pour les associations à but caritatif ou humanitaire.

Le montant du chèque de caution est proposé à hauteur de 20% du montant de la location des biens sollicités en TTC.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Une convention de mise à disposition et un état des lieux d'entrée et de sortie seront établis, conjointement entre le responsable de l'Association et l'agent de permanence du service Logistique.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs comme énoncés en pièce jointe.

## **11) DEVELOPPEMENT CULTUREL : MAISON DU TOURISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

Dans le cadre de la programmation des casse-croûtes de Quasimodo, se déroulant chaque année, à la Cathédrale, les vendredis et samedis du 01 juillet au 18 septembre.

Il est proposé de confirmer la convention entre la Ville de Toul et la Maison du Tourisme, signée le 10 avril 2015. Cette dernière assure la réservation et la vente des billets, aux visiteurs et touristes.

Le tarif de 14 € TTC, non modifié en 2016, correspondant à l'unité, sera reversé, entre les mains du régisseur des manifestations de la ville, à la fin de chaque mois, au vu d'un état certifié du total mensuel des ventes.

Pour sa transaction, la Maison du Tourisme appliquera une commission de 1 € par billet vendu.

M. VIGNERON demande si on connaît l'attributaire du casse-croûte.

M. HARMAND répond à M. VIGNERON que pour le moment le choix entre plusieurs prestataires n'est pas encore effectué. Ce ne sera pas forcément le même en juillet et au mois d'août. C'était le deal avec la Maison du Tourisme de leur donner la billetterie des casse-croûtes. Ce qui permet à la Maison du Tourisme, avec l'euro prélevé sur les casse-croûtes, de publier et d'éditer la carte touristique de la Ville de Toul. Le plan gratuit qui permet de se promener en Ville, format set de table.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

Mme ASSFELD-LAMAZE présente la délibération suivante :

## **12) DEVELOPPEMENT CULTUREL : SAS « LES PRINCIALES » - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION PARTENARIALE.**

Afin d'inscrire la Ville de Toul dans la liste des villes accueillant la manifestation « La Lorraine est Formidable ! », et pour son édition 2016,

Il est proposé d'adopter une convention avec la SAS Les Principales de Toul, ayant pour objet la promotion et la valorisation des actions et des services de la commune.

Cette convention de partenariat, à intervenir, définit les différentes modalités de l'événement qui aura lieu les 25 et 26 juin prochains, de 10h à 19h, dans les Jardins de l'Hôtel de Ville de Toul.

La société percevra de la Ville une aide forfaitaire de 25 200 € TTC, pour 2016.

M. MATTEUDI se dit favorable à toutes manifestations qui peuvent promouvoir notre Ville mais pas à n'importe quel prix. J'ai regardé ce qu'il y avait dans cette convention avec une très grande attention. Ce qui me gêne c'est que l'on va verser 25 000 € à une société privée, certes qui va faire la promotion de notre Ville, mais quand on regarde de près la convention il n'y a rien de très précis. On nous parle de libérer un espace de 4 pages dans un magazine, où est distribué ce magazine, en combien d'exemplaires sera-t-il tiré, on ne le sait pas. On parle d'emplacement majeur de 25 m<sup>2</sup> destiné à la Ville, de réseaux sociaux, site internet. J'ai pris soin d'aller sur le site,

mais également sur leur page facebook, aujourd'hui, vous allez me dire ce n'est pas demain, on ne parle pas de Toul. Il y a juste un petit encadré, pas de réelle promotion de la Ville. Je me suis attaché à regarder également qu'elle était cette société. C'est une société qui se porte très bien, qui n'a pas besoin d'argent, et la Ville participe déjà fortement financièrement par la mise à disposition de personnel, de matériel, de salles. Il y a déjà une participation logique de la Ville pour cet évènement. Donc donner 25 000 €, c'est-à-dire deux fois la subvention annuelle de l'association des commerçants à une société privée qui se porte bien, pour des choses qui ne nous garantissent pas grand-chose en termes de promotion de la Ville. D'accord pour l'évènement, mais ces 25 000 € me paraissent très chers pour la prestation qui est fournie derrière.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI qu'il se plaint à chaque fois que rien n'est fait pour la notoriété et la promotion de la Ville, là c'est une société locale dont les bureaux se trouvent place de la République à Toul. C'est la première collectivité qui rechigne. Je vous rappelle que « La Lorraine est Formidable » a déjà eu lieu à Nancy, Metz, Epinal et la dernière édition à La Madine, portée par la Région Lorraine. Nous avons réussi à décrocher cette manifestation qui est très demandée par les collectivités de la Région. Je pensais que cela ferait l'unanimité de pouvoir accueillir une telle manifestation, qui accueille entre 20 000 à 30 000 visiteurs. Ces 20 000 à 30 000 visiteurs qui viennent de la Grande Région sont bien là pour revoir, redécouvrir la Ville de Toul qu'ils ne connaissent pas ou peu afin d'être les meilleurs ambassadeurs pour revenir avec des gens. C'est quand même bien l'objectif ce qui nous guide à chaque fois dans toutes les manifestations que nous organisons. 25 000 € payés à une société privée, il y a un travail qui est fait, les agents de sécurité qui sont compris dans ce prix, des toilettes, tout est pris en charge. Nous ne sortirons aucun centime supplémentaire. La mise à disposition du matériel de la collectivité, c'est ce que nous faisons habituellement quand les manifestations sont organisées à Toul. Là on va drainer énormément de monde. De plus je suis un peu surpris de vos propos car l'Union des Commerçants est très enthousiaste car ils sont bien conscients du monde qui va venir à Toul. Ils ont tout intérêt à être ouverts et proposer des choses notamment en matière de restauration, comme le menu spécial « La Lorraine est Formidable ».

Si la collectivité devait porter toute cette infrastructure ce n'est pas 25 000 € que cela coûterait. Vous savez très bien qui est au sein de cette société, la star de France Bleue Lorraine. Nous n'étions pas les seuls sur les rangs, nous avons été choisis car nous étions très volontaristes, très entreprenants, sur l'accueil de cette manifestation d'envergure. Il faut se donner les moyens de ce que l'on souhaite et de ce que l'on veut. Vous ne pouvez pas nous en faire le reproche alors que vous nous avez critiqués. Certes on ne reçoit pas un chanteur des années 60 démodé comme on peut voir place Duroc à Pont-à-Mousson. Mais là, c'est quand même une manifestation régionale. C'est une cinquantaine de sites de la Région Lorraine qui se déplacent, cela va du Château de Malbruck en passant par le Château de Lunéville et d'Haroué.

M. MATTEUDI répète qu'il n'est pas contre cette manifestation mais juste qu'il est gêné par le montant que l'on va verser à une société privée.

M. HARMAND précise à M. MATTEUDI que rien que la location des chapiteaux (50) la collectivité arriverait à ce montant-là, sans parler de la communication.

M. BOURGEOIS indique comprendre la réserve financière de M. MATTEUDI mais aimerait que l'on fasse le bilan après la manifestation pour pouvoir dire que cela valait le coût.

Quand j'entends vos propos M. MATTEUDI, je suis inquiet car si demain on devait accueillir le Tour de France, avec un départ et une arrivée, le coût ne serait pas le même. Si un jour nous avons l'opportunité alors j'espère que nous ne passerons pas à côté. En termes de rayonnement, c'est quand même important de donner une image positive de Toul. J'espère que ce soir, au niveau de cette délibération, elle sera prise à l'unanimité.

M. MATTEUDI revient sur le coût du Tour de France, que cela ne l'offusque pas. Mais qu'il a le droit d'émettre un avis à chaque fois que la collectivité dépense de l'argent.

Mme LAGARDE souhaite revenir sur la Place Duroc, en mentionnant Jennifer, Amel Bent, Marina Kaye, qui ne datent pas des années 60. Chaque ville fait des efforts, il ne faut pas les dénigrer non plus.

M. BAUER demande des explications plus techniques en matière de stationnement par exemple lors de cette manifestation avec l'arrivée de 10 000 voitures à Toul. Y aura-t-il des navettes, pour les personnes à mobilité réduite ?

M. HARMAND répond qu'il existe des parkings extérieurs à la Ville jusqu'à Dommartin. Et que les gens sont capables de venir de Dommartin à pied.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption de cette convention de prestation partenariale avec la SAS « Les Princiiales ».

M. MATTEUDI et Mme ANDRE s'abstenant.

Mme LE PIOUFF présente la délibération suivante :

### **13) EDUCATION : CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE M. HUMBERT – MODIFICATION DU PROJET ET FIXATION DES TARIFS.**

Lors de son assemblée du 15 décembre 2015, le Conseil municipal a décidé d'accompagner les écoles La Sapinière, M. Humbert, Moselly, PM Curie et Saint-Mansuy pour l'organisation de classes transplantées.

S'agissant de l'école M. Humbert, le lieu prévu était le Lac du Der du 7 au 11 mars 2016, au profit de 38 élèves. Le centre d'hébergement ayant rencontré des problèmes sanitaires pour la période visée, l'opération a été annulée. Dans ce contexte, l'équipe pédagogique a préparé un projet de substitution, sur les mêmes bases financières, à la fois pour la commune et les familles.

Pour mémoire, les dépenses prévisionnelles liées au séjour envisagé dans un premier temps s'élevaient à 10 600 € pour la Ville, la participation des familles étant fixée à 42 €, 84 € et 140 € en fonction des tranches d'imposition.

Il est rappelé que les lignes budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération (prestation et transport) ont été inscrites au BP 2016 et votées le 31 mars dernier par l'assemblée délibérante.

Au vu de ces précisions, la nouvelle proposition se décline comme suit :

Le lieu identifié est Chaux Neuve du 13 au 17 juin 2016, au profit de 35 élèves, le projet pédagogique portant sur la découverte du milieu naturel et la pratique d'activités sportives innovantes.

La prestation comprend l'hébergement en pension complète pour les élèves et leurs accompagnateurs, la programmation de sorties et d'animations pédagogiques.

Les dépenses prévisionnelles de l'opération (transports inclus) sont estimées à 10 505 €, soit un coût de revient par élève d'environ 300 €.

Aussi, les participations des familles fixées proportionnellement au vu de l'« Avis d'impôt 2015– Impôt sur les revenus de l'année 2014 », se présentent comme suit :

- Non imposables : 45 € (15% du coût)
- Imposables de 1 à 1 067 € : 90 € (30% du coût)
- Imposables de + de 1 067 € et communes extérieures : 150 € (50% du coût)

Il est précisé que les élèves scolarisés en CLIS bénéficient des tarifs réservés aux Toulois d'une part, et qu'en l'absence d'avis d'imposition le tarif appliqué est de 150 €, d'autre part.

Le cas échéant, des tiers pourront se substituer au paiement de la prestation en lieu et place des responsables légaux, le montant à acquitter demeurant inchangé.

Les recettes attendues sont de l'ordre de 2 300 €. Le coût supporté par le budget communal s'élèverait à environ 8 200 €.

M. STEINBACH demande si on connaît la raison de la différence d'élèves qui devaient partir 38 au départ, maintenant 35.

Mme LE PIOUFF répond que ces chiffres proviennent des écoles, nous ne gérons pas cela.

Après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse et Vie Sportive », réunie le mardi 17 mai 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'organisation de cette opération en lieu et place du projet initial ;
- ✓ Approuve les termes des conventions à intervenir avec le prestataire retenu et autorise M. le Maire à les signer, ainsi que tout avenant ou tous documents afférents ;
- ✓ Fixe les participations des familles telles que proposées ci-dessus.

Mme ASSFELD-LAMAZE présente la délibération suivante :

#### **14) VIE CITOYENNE : COMMISSION « MARCHÉ FORAIN » – DESIGNATION DES MEMBRES.**

Par délibération du 24 septembre 2008, la Ville de Toul a créé une commission « Marché Forain » composée comme suit :

- 6 élus représentant la Ville ;
- 2 représentants des commerçants non sédentaires permanents du secteur alimentaire ;
- 2 représentants des commerçants non sédentaires permanents du secteur confection ;
- 1 représentant des commerçants sédentaires désigné par l'association CAT'S ;
- 1 représentant d'une association de consommateurs ;
- Le placier-régisseur du marché de Toul ;
- 1 représentant de la Direction des Affaires Générales ;
- Toute personne que la commission jugera nécessaire d'entendre ;
- 1 représentant du STAT.

Pour rappel, le rôle de la commission est d'émettre tout avis concernant l'organisation, le fonctionnement et les tarifs de droits de place relatifs aux marchés.

Après consultation, la décision est prise par M. le Maire ou son représentant et n'est pas soumise à appel. L'avis est simplement consultatif.

La commission se réunit sur invitation du Maire, chaque fois qu'il le jugera utile. Tout membre de la commission ou tout participant au marché de Toul peut adresser par écrit à la Mairie les questions qu'il souhaite voir inscrire à l'ordre du jour.

M. MATTEUDI demande que cette commission se réunisse au moins une fois par an pour connaître les préoccupations des exposants. Le marché n'ayant pas le vent en poupe actuellement.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que c'est noté. Il ajoute que cette commission aura l'occasion de se réunir prochainement.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », réunie le mardi 17 mai 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la Ville comme suit :

Sont élus :

- Mme Marie VIOT avec 33 voix ;
- M. Guy SCHILLING avec 33 voix ;
- Mme Christine ASSFELD-LAMAZE avec 33 voix ;
- Mme Catherine BRETENOUX avec 33 voix ;
- M. Gérard HOWALD avec 33 voix ;

Mme ANDRE avec 26 voix.

M. BOCANEGRA présente la délibération suivante :

### **15) VIE CITOYENNE : MISE EN PLACE D'UN PLAN ANNUEL DEDIE A LA PROPRETE.**

Face à la recrudescence de certaines incivilités en matière de propreté, et à la stagnation d'autres, la Ville de Toul souhaite mettre en œuvre un plan qui répondra aux objectifs suivants :

- Faire prendre conscience aux citoyens des moyens développés par la collectivité concernant la propreté de la Ville ;
- Responsabiliser les citoyens sur leur capacité à être acteur de la qualité de leur cadre de vie et sur le respect d'autrui ;
- Faire baisser les actes d'incivilités ;
- Faire baisser à terme le coût de la propreté à Toul ;
- Garantir la salubrité et l'hygiène des espaces publics de la Ville ;
- Accentuer l'attractivité de la Ville.

#### **1. Les moyens déployés par la Ville de Toul pour préserver la propreté de l'espace public**

Pour mémoire, l'espace public à entretenir sur le territoire communal représente :

- 57 kilomètres de voies ;
- 114 kilomètres de trottoirs ;
- 22 570 m<sup>2</sup> de cours d'écoles ;
- 3,4 kilomètres de remparts ;
- 68 hectares d'espaces verts urbains.

#### Moyens humains

La propreté de la Ville de Toul est assurée par une équipe de 21 agents (20,5 équivalents temps plein), dont l'organigramme est présenté en annexe 1.

En ce qui concerne l'axe prévention / répression, la Police Municipale a été récemment renforcée et se compose de 8 agents.

A noter l'appui du service Espaces Verts et du service des Sports pour le nettoyage des espaces verts et des cours d'école.

#### Moyens techniques

La Ville dispose de 8 véhicules, d'une balayeuse et d'un scooter spécialisé dans le ramassage des déjections canines, dit « motocrotte ».

La Ville dispose également de divers nettoyeurs à haute pression, d'une barque à moteur pour le nettoyage des pieds de remparts et de l'Ingressin, ainsi que de chariots équipés (balais, pinces...) pour l'équipe de balayeurs.

#### Mobilier urbain

La Ville dispose de :

- 268 poubelles de ville, dont 25 nouvelles poubelles mises en place début 2016 (voir liste en annexe 3) ;
- 48 distributeurs de canisacs dont 27 disposent d'une poubelle intégrée (voir plan en annexe 4) ;
- 17 cendriers urbains (voir plan en annexe 5) ;
- 5 WC publics ouverts et nettoyés 7 jours sur 7, et un WC supplémentaire pour les jours de marché (voir plan en annexe 6).

#### Missions assurées par l'équipe propreté

Du lundi au dimanche :

- Ouverture, fermeture et nettoyage des WC publics ;

- Ouverture et fermeture du passage Saint-Claude.

Du lundi au vendredi :

- Balayage des rues (manuel et à l'aide de la balayeuse) ;
- Collecte des corbeilles ;
- Contrôle et nettoyage des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble de la ville ;
- Nettoyage des points enterrés en intra-muros ;
- Retrait des dépôts sauvages sur l'ensemble de la ville ;
- Ouverture des sacs déposés illicitement (entre 1 200 et 1 500 par mois) ;
- Nettoyage des aires de jeux et des city-stades ;
- Entretien du Port de France et de l'aire de camping-cars ;
- En Automne : ramassage des feuilles mortes.

De façon hebdomadaire :

- Nettoyage des cours d'école, avec l'aide du service Espaces Verts et du service Scolaire (liste en annexe 7) : 2 à 3 fois par semaine ;
- Alimentation des distributeurs de canisacs et collecte des poubelles spécifiques aux déjections canines : 2 fois par semaine ;
- Vidange des cendriers urbains : 2 fois par semaine ;
- Collecte des déchets recyclés dans les bâtiments communaux : 1 fois par semaine ;
- Nettoyage du marché bi-hebdomadaire : 2 fois par semaine ;
- Nettoyage des tunnels de la gare, Saint Mansuy et place du marché : 2 fois par semaine ;
- Nettoyage des cloîtres : 2 fois par semaine.

Ponctuellement :

- Nettoyage de printemps au nettoyeur à haute pression des rues du centre-ville lors d'une campagne spécifique en février, mars et avril ;
- Nettoyage de nuit après les manifestations type 14 juillet, fête de la musique, braderie... ;
- Ramassage des animaux morts ;
- Interventions de nettoyage suite aux accidents ou fuites sur chaussée ;
- Nettoyage des remparts : haute saison ;
- Retrait des Tags.

Budget dédié annuellement à la propreté : 923 000 €

- Frais liés aux véhicules, consommables, petit outillage, entretien et renouvellement du matériel : 53 000 € ;
- Traitement et évacuation des déchets ramassés sur la voie publique : 57 000 € ;
- Ressources humaines : 813 000 €.

## **2. Des incivilités minoritaires mais au fort pouvoir nuisible**

Malgré les moyens déployés par la Ville, les agents municipaux sont confrontés quotidiennement à des actes d'incivilité. Aussi, même si la grande majorité des Toulousains respecte la propreté du cadre de vie, une minorité de contrevenants irrespectueux donne un travail important aux équipes.

Malgré tout, l'audit réalisé tous les 3 ans par le Guide Michelin dans le cadre du label « Les Plus Beaux Détours de France » apporte un regard objectif sur la propreté de la Ville. Ainsi en 2010 comme en 2013, la Ville s'est vu attribuer la note de 23/30 pour la propreté des espaces publics quand la moyenne des villes du réseau se situe à 20. Le commentaire de Michelin pour 2013 fait état d'une ville propre (avec mention spéciale pour les WC publics) mais note la présence de poubelles laissées à côté des containers.

### **Problématiques liées aux ordures ménagères**

Depuis la mise en œuvre des Points d'Apport Volontaire par la Communauté de Communes du Toulousain, les équipes propreté de la Ville comme de la CCT ramassent chaque matin des sacs d'ordures ménagères déposés à côté des PAV. Il est également constaté des sacs d'ordures ménagères déposés dans les corbeilles disposées sur l'espace public. De même, un quart du

tonnage des bacs normalement dédiés au tri relève en fait des ordures ménagères, du fait d'une mauvaise utilisation des PAV.

En effet, une partie des Toulousains continue à penser que la part incitative représente une partie majoritaire de leur facture, et qu'en se débarrassant de leurs ordures ménagères en dehors des bacs dédiés, leur facture s'allégera grandement.

L'ouverture, par les agents municipaux assermentés, des sacs d'ordures ménagères déposés illicitement permet de rechercher d'éventuelles adresses de contrevenants, qui se voient systématiquement adresser un titre de recettes pour le forfait d'enlèvement des déchets déposés illicitement s'élevant à 150 €.

### **Problématiques liées aux encombrants**

Il est régulièrement constaté un dépôt sauvage d'encombrants sur les espaces publics, notamment suite à des déménagements.

Un système de ramassage des encombrants a été mis en place par la CCT. Le demandeur doit prendre rendez-vous. La demande doit répondre à plusieurs critères :

- Le demandeur doit être en incapacité de se déplacer à la déchetterie (personne à mobilité réduite, personne âgée, absence de véhicule) ;
- La taille des encombrants ne doit pas dépasser 2 mètres et le volume ne doit pas dépasser 2m<sup>3</sup>.

Néanmoins, peu de Toulousains connaissent l'existence de ce service gratuit.

### **Problématiques liées aux déjections canines**

Les animaux de compagnie connaissent un fort engouement (lutte contre la solitude, rôle d'éveil auprès des plus jeunes...). Un rôle affectif qui s'accompagne parfois d'un rôle d'assistance pour certains types de handicap. Néanmoins, la présence d'animaux en milieu urbain peut être source de nuisances si les propriétaires n'observent pas un comportement citoyen.

Malgré les distributeurs de canisacs présents dans la ville, certains propriétaires de chien ne font pas l'effort de ramasser leurs déjections canines, ou bien laissent leurs canisacs à même le sol. Les rues du centre-ville médiéval sont particulièrement concernées.

Il est très difficile de prendre les contrevenants sur le fait. Aussi, loin de vouloir limiter la présence des animaux en ville, il convient de l'encadrer de façon rigoureuse pour que citadins et animaux puissent cohabiter harmonieusement.

## **3. Un plan d'action en 4 actes : communication, sensibilisation, répression et évaluation**

### **Un plan de communication en plusieurs phases**

Après un affichage sur le réseau de panneaux 4x3 de la Ville au mois de mai, la Ville prévoit dans les prochains mois différents supports qui s'échelonnent pour un rappel systématique des mauvaises habitudes à bannir.

Les messages (angle décalé, responsabilisation, pédagogie, respect du travail des agents...) comme les supports utilisés (affichage, internet et réseaux sociaux, actions coup de poing...) seront diversifiés pour toucher et interpeller un public le plus large possible.

### **Sensibiliser pour inciter au changement de comportement**

Il est proposé de co-organiser régulièrement des patrouilles en partenariat avec la CCT pour des opérations de sensibilisation sur le terrain, aux horaires où les infractions sont les plus nombreuses, sur la période s'étalant de début juin à fin août, avant de passer à une phase répressive en septembre.

En parallèle, la Ville apportera son concours à toute démarche à visée éducative, notamment auprès du public scolaire, notamment par des interventions de sensibilisation.

En outre, dès l'année scolaire 2016-2017, des actions pédagogiques seront organisées auprès des écoles, en particulier en ce qui concerne la réduction de la production des déchets (impact sur l'environnement des produits sur-emballés, intérêt du compostage...).

Il est proposé d'engager une démarche auprès des commerçants du marché bi-hebdomadaire pour un marché plus propre, avec des engagements à respecter.

### **Accentuer la phase répressive pour éradiquer les incivilités**

Il est proposé de réaffirmer dans un arrêté du Maire que conformément à la réglementation en vigueur, les comportements suivants seront passibles d'une contravention : dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants, non-respect des consignes de tri, non ramassage des déjections canines, urine dans les espaces publics, abandon sur la voie publique de mégots, chewing-gums et autres détritrus.

La Police Municipale effectuera une surveillance accrue des espaces publics et procédera à la verbalisation systématique des contrevenants.

Il est proposé de prendre un arrêté pour interdire les chiens non tenus en laisse dans les espaces verts, aux abords des aires de jeux, et aux abords des établissements scolaires, afin de réduire les déjections canines en ces lieux.

Afin de compléter l'action menée par la Police Municipale, 10 agents du service propreté seront assermentés (art.R.610-5, art. R.632-4, art. R.635-8 du Code Pénal) pour relever les infractions et les coordonnées des contrevenants pris sur le fait dans le cadre des dépôts sauvages de déchets ou d'encombrants qui, conformément à la délibération du 15 décembre 2015, relèvent d'une facturation de 150 € au titre de leur prise en charge par les services municipaux.

### **Evaluer les effets du Plan Propreté**

Il est proposé de créer un référentiel d'indicateurs, qui servira de « point zéro » à la démarche de plan propreté, et permettra d'en évaluer les impacts qui seront présentés chaque année en conseil municipal. Ce référentiel comportera les critères suivants :

- Nombre de vidanges du réservoir de la motocrottes ;
- Tonnage des 2 bennes utilisées pour évacuer les déchets ramassés sur l'espace public ;
- Nombre d'utilisation des badges PAV par les balayeurs et montant de la facturation ;
- Nombre de verbalisations ;
- Estimation qualitative de la propreté des espaces publics par les agents du service propreté.

M. STEINBACH indique être d'accord sur le principe de cette délibération. Le gros problème n'est pas la communication car les gens savent pertinemment ce qu'il faut faire. Si vous faisiez comme moi un peu, c'est-à-dire se balader le soir après 21h en Ville et à pied, c'est là que l'on vient avec son petit charriot, même pas son sac poubelle à la main, pour déposer ses sacs poubelles derrière les containers. Si tu te promènes à pied en Ville, oui il y a des crottes de chien partout, mais il y a des gens qui ramassent. Ils prennent des petits sachets, ramassent mais le sachet on le laisse ensuite dans le caniveau, dans le pot de fleur du voisin, on ne l'emmène pas dans une poubelle. Cela veut dire que ces gens-là savent très bien ce qu'ils doivent faire mais sont pertinemment favorables à ne pas le faire. Quels moyens on a pour lutter ?

Concernant l'ouverture des poubelles, effectivement je vois les employés que ce soit de la Ville ou de la CCT, qui viennent ramasser les poubelles mais elles ne sont pas ouvertes. L'amende est votée, on a l'autorisation et le pouvoir d'ouvrir les poubelles mais on ne le fait pas. Si on a le pouvoir et que l'on ne fait rien, cela n'amènera à rien. Et cela je le constate tous les jours. C'est donc la mise en œuvre des pouvoirs qu'il faut faire. Il y a un moyen de faire de la surveillance, mettre des caméras près des containers. Il n'y a pas d'autres moyens car personne n'ira tourner la nuit pour prendre les gens sur le fait.

Ce weekend, il y avait aussi un canapé, trois fauteuils qui traînaient place du Marché, c'est en permanence.

M. BOCANEGRA répond à M. STEINBACH que tout le monde sait à quelle heure cela se produit. Il faudrait que les patrouilles soient décalées, à 7h du matin ou 21h le soir.

Le but premier est de dire à ces personnes ce qu'ils font ou pas. Désormais ces personnes assermentées pourront constater des infractions et dresser des contraventions. Il en est de même pour la Police municipale. C'est cette action que nous évaluerons dans 12 mois pour savoir quels sont les résultats et les coûts que cela a engendré. A la CCT nous avons demandé la mise à disposition d'une benne en Ville puisque l'on sait qu'il y a beaucoup de turn-over en Ville. Il y a toute une série de choses qui vont arriver. M. BOCANEGRA insiste sur le fait que les sacs sont systématiquement ouverts par des gens assermentés. Nous avons le décompte précis tous les

mois. J'ai leur chiffre exact d'ouverture des sacs dans un courrier où il est fait état de ce qu'ils ont fait et la proportion des adresses trouvées. Je demande des choses concrètes. Les chiffres sont publics.

M. BAUER indique que l'on devrait avoir un chiffre d'amendes avec les adresses trouvées dans les sacs.

M. BOCANEGRA répond à M. BAUER qu'il signe des mises en demeure. Nous pourrions porter ces chiffres à votre connaissance.

Mme LAGARDE ajoute que ce serait effectivement très important que ces chiffres soient relayés via la presse, le site internet pour que les gens voient un peu ce qu'ils encourent. Que l'on sache qu'en 2015, il y a eu tant d'ouvertures de sacs, tant de verbalisation, tant de mises en demeure. Il faut à un moment faire peur car des incivilités on en voit tous les jours et la peur du gendarme fait encore effet. Nous ne chasserons pas les incivilités justes par le biais des 4 par 3 malheureusement. Pour faire peur aux gens, ils doivent savoir. Concernant les sacs, on voit bien la voiture en ramasser mais pas tous.

M. VERGEOT ajoute que c'est exactement ce qui est proposé aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord avec ce qu'a dit M. BOCANEGRA, il y aura de la communication, de la pédagogie et ensuite de la verbalisation.

Mme LAGARDE demande s'il n'est pas possible de mettre des caméras au niveau des PAV.

M. HARMAND répond à Mme LAGARDE qu'il y a une législation.

M. VIGNERON indique que si les gens voient les policiers en tenue alors ce jour-là ils respecteront et ramasseront les crottes de leur chien. S'ils ont quelque chose à déposer alors ils attendront que la voiture de police soit passée. De toute façon il y a un bon indicateur, ce sont les déménagements. Vous prenez déjà les autorisations de stationnement qui sont faites les jours de déménagements et après vous voyez de suite les meubles en panneau de particules qui se retrouvent dans les PAV. Là on arrive un weekend de fin de mois, le PAV, rue Baron Louis sera pris lundi matin par plein de meubles. Il faut que ce soit des gens assermentés mais pas en uniforme. Concernant les crottes de chien, nous connaissons la fréquence, c'est le matin avant le travail et le soir après la télé.

M. STEINBACH demande si le recoupement entre les habitants et l'utilisation des cartes a été effectué ?

M. BOCANEGRA répond à M. STEINBACH que cela avance. Le seul souci est que nous ne pouvons soupçonner quelqu'un qui fait très bien le tri de ces déchets, donc une consommation très faible de sa carte. L'approche doit être faite toute en douceur. En revanche, il y a des propriétaires, des locataires, que nous allons visiter simplement pour qu'ils nous expliquent comment ils arrivent à faire pour exemple. Il faut en finir avec ce sentiment d'impunité qui s'est installé dans notre commune. C'est peu de choses, il ne faut pas dramatiser, mais avec un peu de bonne volonté et la collaboration de tout le monde, on peut faire évoluer les comportements des gens et améliorer la propreté de la Ville.

M. BAUER évoque les amendes à 68 € dans certaines Villes pour les mégots jetés sur les trottoirs, rien n'apparaît dans ce plan de propreté.

M. BOCANEGRA répond à M. BAUER que c'est compris dedans puisque cela relève de la législation.

Mme ANDRE indique que le quartier du MacDo il faut faire quelque chose, il y manque des poubelles, des cendriers.

Mme LE PIOUFF présente l'action à venir du Lycée Majorelle où des étudiants vont aller dans plusieurs écoles de Toul pour sensibiliser les plus jeunes. Nous sommes au début de quelque chose, d'une prise de conscience, de transmission. Les enfants peuvent sensibiliser leurs parents. C'est une belle initiative.

Mme LAGARDE répond à Mme LE PIOUFF que ce n'est pas forcément les plus jeunes qui sont les moins sensibilisés. Depuis un certain nombre d'années déjà ils sont invités au nettoyage, sensibiliser à la propreté.

M. BAUER fait remarquer que c'est quand même le monde à l'envers, les enfants qui sensibilisent leurs parents.

M. HARMAND termine en précisant que les 10 agents assermentés ne sont pas des policiers municipaux, ne seront pas en tenue et donc pas visibles. Vous dire quand même qu'en matière de statistique, sur 1 500 sacs ouverts, 5 sont identifiables. Il y en avait beaucoup plus au départ, maintenant les gens font plus attention. Vous voyez peut être des employés municipaux mettre directement dans les containers, mais ne dites pas que c'est systématique. C'est lorsque nos effectifs sont réduits, ils ramassent et ne regardent pas à ce moment-là. Mais le travail est fait et doit être fait. Il n'y a pas que la Ville, mais aussi Toul Habitat qui lors d'un précédent Conseil d'Administration a voté la création de 2 services civiques pour aller à la rencontre de locataires de Toul Habitat sur le « Bien habiter dans son environnement ». Ne plus jeter ses ordures par les fenêtres par exemple. Il y en a marre de voir ces incivilités permanentes par une poignée de personnes. Nous sommes dans la période de communication, il y aura la période pédagogique sur le terrain. A partir du mois de septembre, tolérance zéro, si une infraction est constatée, il y aura verbalisation systématique. Il faut relativiser les choses malgré tout, nous avons l'habitude de vivre dans notre commune mais il faut aller voir ailleurs. Quand vous avez des amis qui viennent, rare sont ceux qui disent que la Ville est crasseuse et sale. Certes ce n'est pas consolant mais ce que nous vivons à Toul c'est ce que nous pouvons vivre ailleurs. Mais ce qui est intolérable ce sont les excréments de chien et pas parce que je suis tombé dessus la semaine dernière. Franchement c'est pénible, il suffit de mettre le chien dans le caniveau quand le chien est en laisse. De plus, nous allons aussi interdire des lieux aux chiens dans quelques temps, par exemple le Parc de l'Hôtel de Ville. Il est anormal que lorsque nous organisons des manifestations dans le Parc de l'Hôtel de Ville nous soyons obligés de passer une journée complète à décrotiser. Nous avons installé 25 poubelles supplémentaires au mois de janvier au centre-ville ce qui a permis de voir un peu moins de sacs noirs, à côté des containers ou laissés dans les caniveaux. Si nous étions 40 ans en arrière nous pourrions appliquer la taxe sur les chiens, mais elle n'existe plus. Tout le monde doit faire attention bien entendu. La phase répression débutera en septembre avec des patrouilles décalées.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les dispositions du plan propreté 2016 ;
- ✓ Inscrit au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## **16) PERSONNEL : FESTIVAL BACH – INTERVENTIONS A LA VACATION.**

Afin d'assurer la bonne organisation du Festival de musiques classiques de la Ville de Toul dédiées à Jean- Sébastien Bach, prestation déterminée et ponctuelle, la Collectivité a recours à une personne en charge des actions nécessaires à sa mise en place, son fonctionnement et son développement.

Eu égard au profil recherché afin de garantir la conduite du projet et des prestations servies ainsi qu'à la nature des responsabilités confiées, il est proposé à l'Assemblée de rémunérer les interventions à la vacation horaire et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent.

Le vacataire assurera, à titre non exhaustif, les interventions sur les actions suivantes : Formulation d'une proposition artistique, choix du lieu, formalités administratives, programmation, coordination avec l'équipe notamment pour les besoins de la billetterie et les propositions de communication, planification du projet selon les disponibilités des agents en interne et en externe, gestion des contrats de production (engagement ou cession), contribution au montage du dossier de présentation pour le financement, gestion de l'organisation avant et durant l'entrée en scène (accueil, logistique, sécurité...), suivi des orgues, ....

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, le vacataire sera rémunéré, après service fait, dans la limite de 43 heures 30 par mois (soit 10 heures par semaine), sur la base d'un forfait horaire brut de 33,90 euros.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'un contrat d'engagement d'une année, détaillant les actions liées au projet, éventuellement reconductible en fonction des besoins et des orientations de la Collectivité.

M. HARMAND répond à une question posée par M. MATTEDUI en commission concernant le budget vacation et le nombre de vacataires : 170 000 € pour 55 agents. Cela concerne les NAP, les animations, le Festival BACH, les personnes s'occupant du trafic à la sortie des écoles.

M. MANGEOT aurait préféré avoir le contrat d'engagement et voir noir sur blanc les actions qui sont prévues. Les sommes ne sont pas anodines, on ne doute pas un seul instant qu'elles soient justifiées, mais encore une fois, on aurait aimé pouvoir faire la balance entre les sommes que l'on nous demande de régulariser et les engagements que l'on demande au Directeur artistique du Festival BACH.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que lorsque l'on parle de la Direction artistique, il n'y a pas que, mais aussi le conseil sur la rénovation de l'orgue. Si nous avons été obligés de passer par un prestataire extérieur, nous aurions été plus près des 400 000 €. Chose que nous n'aurions pas pu faire. Là nous avons utilisé la vacation en interne. La fiche de poste, on pourra vous la donner, même si vous en avez déjà un aperçu dans cette délibération. On y retrouve :

- La présence à chaque concert ;
- La mise en place de la programmation ;
- La promotion à l'extérieur car je vous rappelle que le Festival BACH ne se passe pas qu'à Toul, il y a une soixantaine de concerts en France et à l'étranger, estampillés Festival BACH Toul. Cela fait partie de la mission dans les 10 heures / semaine. Il y a bien évidemment des périodes creuses dans l'année.

M. MANGEOT imagine qu'il doit bien y avoir des objectifs plus ou moins chiffrés sur une fourchette de concert par exemple.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que la fourchette de concert n'est pas imposée, on impose l'enveloppe budgétaire : 25 000 €. C'est pour cela que nous allons annualiser.

Mme LE PIOUFF ajoute qu'il y a aussi tout le travail pédagogique auprès des enfants dans ce contrat. Il y aura quelque chose de prévu des concerts pédagogiques au printemps pour les écoles maternelles et primaires. Les enfants ont été très contents. C'est nouveau depuis cette année. M. VIGNERON a dû travailler sur l'élaboration d'un livret pédagogique.

Mme LAGARDE indique que ce sont des éléments très importants à valoriser.

M. MANGEOT demande si le coût de la vacation est compris dans les 25 000 €.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que les 25 000 € ne concernent que le cachet pour le Festival BACH. Concernant les concerts pédagogiques, nous avons fait appel jusqu'ici à l'Orchestre National de Lorraine. Quand les musiciens viennent à Toul, ils ont des cachets particulièrement bas mais lorsqu'ils viennent à Toul, ils savent qu'ils auront 4 ou 5 autres contrats dans l'année, à Strasbourg, Reims ... C'est un peu la particularité de ce Festival qui a essaimé un peu partout. Pour 25 000 € vous avez une vingtaine de concerts.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le recours à un vacataire à intervenir dans les missions de programmation dans le cadre du Festival de musiques classiques de Toul dédiées à Jean-Sébastien Bach ;
- ✓ Fixe la rémunération à 33,90 euros brut (par heure) et dans la limite de 43 heures 30 par mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Mme LALEVEE donne lecture des décisions suivantes :

## 17) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - Alain VIGNERON.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - GAZ TOULOIS.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - ALLIANZ.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - SASU LICORNE.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - BRASSERIE DES SPORTS.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - TONIC 54.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - SAS OZDEMA.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - MANDRILLON.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - ESPACE GOURMAND.
- ☞ Convention de parrainage pour les Trophées des Sports 2016 - MY HOME.
- ☞ Convention pour l'acceptation d'un don fait à la Commune de Toul par la Société LIDL.
- ☞ Frais d'entretien des chaudières murales dus par les locataires logés dans les bâtiments communaux.
- ☞ Convention de partenariat entre la Ville de Toul et le Festival de Bulligny « Le Jardin de Michel ».
- ☞ Occupation du Domaine Public – Terrasses 2016 - LE PETIT ZINC.
- ☞ Occupation du Domaine Public – Terrasses 2016 – O'BONBEC.

### Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 20/16	Sinistre relatif à l'incendie déclaré dans les locaux du service Espaces verts, le 16 mars 2016	AXA	1 398,08 €

### Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
FIN 01/16	Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	Les conditions de la ligne de trésorerie interactive sont les suivantes : - Montant : 1 000 000 € - Durée : un an maximum - Taux d'intérêt applicable : Eonia Flooré + marge de 1,25 % Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours. - Frais de dossier : 1 000 € - Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.
CP 12/16	Marché n° 2015/067 – Travaux de démolition de deux passerelles métalliques situées au Port de France – Avenant n°1	BCT DEMOLITION SAS 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	Ayant pour objet la diminution du montant du contrat soit – 11 448,80 € HT ce qui porte le montant du contrat à 18 169,20 € HT au lieu de 29 618,00 € HT

CP 13/16	Dommages causés à autrui – Défense et recours – Avenant n°4	SMACL ASSURANCES 79031 NIORT CEDEX 9	Pour un montant de 5 796,80 euros H.T, relatif à la révision de la cotisation afférente aux garanties « Dommages causés à autrui – Défense et recours ».
CP 14/16	Marché n° 33-219 – Maintenance du logiciel ATAL – Avenant de transfert	BERGER LEVRAULT 31670 LABEGE	N'entraînant aucune incidence financière
CP 15/16	Marché n° 2016/021 – Droit d'accès multi-utilisateurs Insito de Finance Active via un accès sécurisé	FINANCE ACTIVE SA 75002 PARIS	Pour un montant annuel de 3 550 € HT soit 4 260 € TTC et pour une durée d'un an à compter du 02 mai 2016 reconductible tacitement 3 fois
CP 16/16	Marché n° 2016/022 – Droit d'accès multi-utilisateurs Inviséo de Finance Active via un accès sécurisé	FINANCE ACTIVE SA 75002 PARIS	Pour un montant annuel de 3 310 € HT soit 3 972 € TTC et pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2016 reconductible tacitement 3 fois
CP 17/16	Marché n° 2016/023 – Maintenance des photocopieurs des services Reprographie – Communication et Affaires Générales	EST MULTICOPIE SAS 54100 NANCY	Pour un montant de : ▫ 4.10 € HT (au mille) pour le noir ▫ 42.00 € HT (au mille) pour la couleur Le marché est souscrit pour une durée d'un an à compter de sa notification
CP 18/16	Marché n° 2016/024 - Contrat d'abonnement au service de gestion di@lège Internet	EDF Collectivités SA 54000 NANCY	Pour un montant de 100 € H.T. par mois et pour une durée de 44 mois à compter du 21 mars 2016.
CP 19/16	Marché n° 2016/025 - Travaux de création d'une aire de camping-cars à Toul	COLAS EST SAS 54181 HEILLECOURT CEDEX	Pour un montant de 75 071,25 € HT se décomposant de la façon suivante : ▫ Tranche ferme (création de l'aire de camping-cars) : 63 263,75 € HT ▫ Tranche conditionnelle 1 (éclairage public) : 7 408,50 € HT ▫ Tranche conditionnelle 2 (alimentation électrique) : 4 399 € HT
CP 20/16	Marché n° 2016/026 : Fourniture de calcaire pour le centre technique de la Ville de Toul	MICHEL FRERES SARL 54 115 GEMONVILLE	Pour un montant maximum de 50 000 € HT. Le marché débutera à la date de notification pour une année et pourra être reconduit tacitement une fois
CP 21/16	Marché n° 2014/091 – Prestations de support technique de la plateforme serveurs, réseau et licensing Microsoft – Avenant n°1	GLOBAL INFO SARL 54390 FROUARD	Ayant pour objet l'augmentation du montant du contrat soit + 1 080 € HT ce qui porte le montant du contrat à 9 360 € HT au lieu de 8 280 € HT. Cet avenant prendra effet pour la dernière année du marché soit à compter du 22 juillet 2016
CP 22/16	Marché des assurances du groupement de communes Commune de Toul et CCAS de Toul – Lot n° 3 : flotte automobile – AVENANT 1	GROUPAMA SA 21078 DIJON CEDEX	Ayant pour objet : - La suppression d'un véhicule et l'ajout de deux véhicules pour un montant supplémentaire de 1607,09 € H.T
CP 23/16	Marché n° 2016/028 : Convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles	AIR LIQUIDE France INDUSTRIE SA 69794 SAINT PRIEST CEDEX	Pour un montant de 304,17 € H.T. par an et pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 2016
CP 24/16	Marché n°2016-018 : Travaux de maintenance et entretien des toitures - Marché à bons de commande – 2016 - 2020	EURL CHARPENTES GALLAND 54200 TOUL	Pour une durée de quatre ans, pour un montant annuel de : Montant maxi HT Période initiale 2016/2017 135 000 € 1ère période 2017/2018 135 000 € 2ème période 2018/2019 135 000 € 3ème période 2019/2020 135 000 € Total 540 000,00 €
CP 25/16	Marché relatif à l'Acquisition, l'installation, la mise en ordre de marche et la maintenance de progiciels de gestion financière, de gestion des ressources humaines, des marchés publics et leurs prestations associées – AVENANT N° 1	AGYSOFT SAS 34090 MONTPELLIER	Pour un montant annuel de 1430,40 € H.T. Pour une durée d'un an du 03 mai 2016 au 30 juin 2017
CP 26/16	Consommation énergie gaz - Logement centre technique	ENGIE SA 59783 LILLE CEDEX 9	Pour un montant annuel de 189,84 € H.T. Pour une durée de 2 ans du 1 juillet 2016 au 30 juin 2018
CP 27/16	Marché n° 2016/030 : Maintenance du groupe électrogène de la salle de l'Arsenal	SAS B.E.S. 57070 METZ	Pour un montant annuel de 3 252 € H.T. Ce marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement 2 fois

CP 28/16	Marché n° 2016/031 – Maintenance et assistance à l'utilisation de progiciels GF – GRH CIRIL	CIRIL GROUP SAS 69603 VILLEURBANNE CEDEX	Pour un montant annuel de 9 316.82 € HT soit 11 180.18 € TTC et pour une durée d'un an à compter du 04 mai 2016 reconductible tacitement 2 fois
CP 29/16	Restauration d'un tableau « Saint Nicolas secourant les marins » pour la Cathédrale de Toul	Monsieur IGOR KOZAC 55170 LAVINCOURT	Pour un montant de 8 305 € H.T
CP 30/16	Marché n° 2016/032 : Prestations de gardiennage au Port de France de la Ville de Toul pour la saison 2016	THEMIS SARL 54023 NANCY	Pour un montant de 7 429.60 € H.T et pour une durée de 4 mois à compter de sa notification

M. MATTEUDI demande quel est le taux fiouré pour la ligne interactive.

Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à 0, l'EONIA sera alors réputé égal à 0.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

## 18) QUESTIONS DIVERSES.

### Documents annexés :

- ⇒ Point n° 5 : Voirie : Convention de prestation de viabilité hivernale avec la CCT.
- ⇒ Point n° 10 : Développement Culturel : Location de biens meubles - Tarifs.
- ⇒ Point n° 12 : Développement Culturel : SAS « Les Princiales » - Adoption d'une convention de prestation partenariale.
- ⇒ Point n° 15 : Vie Citoyenne : Mise en place d'un plan annuel dédié à la propreté.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.



Aide HARMAND  
Maire de Toul

Conseiller départemental de Meurthe & Moselle